

DOSSIER D'INSCRIPTION - SAISON 2026 – 2027



CIVILITE

NOM DU LICENCE : _____ PRENOM : _____
DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____ SEXE : F - M TELEPHONE : ____ - ____ - ____ - ____ - ____
ADRESSE : _____ CP : _____ VILLE : _____
MAIL ⁽¹⁾ : _____ **(⁽¹⁾ Impératif pour la transmission d'informations !)**

À COMPLETER POUR LES MINEURS

REPRESENTANT LEGAL 1

REPRESENTANT LEGAL 2

NOM : _____
PRENOM : _____
ADRESSE : _____
CP : _____ VILLE : _____
MAIL : _____
TELEPHONE : ____ - ____ - ____ - ____ - ____

NOM : _____
PRENOM : _____
ADRESSE : _____
CP : _____ VILLE : _____
MAIL : _____
TELEPHONE : ____ - ____ - ____ - ____ - ____

AUTORISATIONS

Je soussigné-e (NOM Prénom) _____, représentant-e légal-e ou personne investie de l'autorité parentale de (NOM Prénom) _____ né(e) le ____ / ____ / ____ autorise :

● PRATIQUE SPORTIVE

Mon enfant à pratiquer au sein du Monnaie Basket Club et déclare avoir pris connaissance et adhérer aux droits et devoirs de chacun présentés dans le règlement intérieur et les chartes joueur/parents joints en annexe. Le cas échéant, il pourra effectuer les déplacements en compétition au sein du club. Je prends acte que ces déplacements pourront s'effectuer en minibus ou voiture particulière, véhicules conduits par des membres du club ou par des accompagnateurs (coach, parents...).

☐ OUI ☐ NON

● REPARTIR

À la fin des activités, j'autorise mon enfant à repartir :

☐ seul ☐ avec ses représentants légaux ☐ autre : _____

● ACCIDENT, SOINS D'URGENCE

Les responsables du club à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires (hospitalisation, SAMU, pompiers...) en cas d'accident. En cas de nécessité, j'autorise ainsi le transfert à l'hôpital pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute intervention médicale ou anesthésie que nécessiterait l'état de santé de l'enfant. Je m'engage à en assurer le règlement.

☐ OUI ☐ NON

Joindre sous enveloppe fermée les indications que vous jugez utiles de porter à la connaissance du praticien (allergies, antécédents opératoires, traitement en cours...).

● DROITS A L'IMAGE

La prise de vue (photo/vidéo) de mon enfant/moi-même dans le cadre de la vie associative (entraînement, stage, compétition, manifestation, tournoi...) pour une éventuelle diffusion sur les différents supports de communication du club (papiers, médias et réseaux sociaux, site internet). En acceptant, je m'engage à ne faire aucune restriction du droit à l'image de mon enfant et de ne demander aucune contrepartie au club en charge de la réalisation de ces supports.

Je donne ainsi l'autorisation au club de présenter l'image de mon enfant ou la mienne dans le respect des droits de sa personne pour toute diffusion et sur tous supports jugés utiles par le club.

☐ OUI ☐ NON

☐ AUTRE, PRECISER : _____

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

DOSSIER D'INSCRIPTION - SAISON 2026 – 2027



CONSTITUTION DU DOSSIER - PIÈCES À FOURNIR

L'inscription s'effectue en **deux temps** : la **pré-inscription en ligne** + le **dossier club papier**.

1- Pour obtenir le lien de pré-inscription, envoyez le nom, prénom et la date de naissance du joueur/joueuse à l'adresse : coach-basket-mbc@orange.fr. Le lien reçu, vous aurez besoin des documents suivants :

- ☐ un **certificat médical**
(MAJEURS : obligatoire si création de licence ou réponse « oui » au **questionnaire de santé** ; si renouvellement de licence : certificat à renouveler tous les 3 ans / MINEURS : pas obligatoire sauf réponse « oui » au questionnaire de santé)
- ☐ une **photo d'identité**
- ☐ (facultatif) **adhésion à l'assurance FFBB - AIG** (indiquez l'option choisie ci-dessous)
Information en application du Code du Sport - Article L321-4 : Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

2- La partie en ligne terminée, vous devrez compléter et remettre le présent dossier d'inscription au club contenant :

- ☐ les **deux pages du « Dossier d'inscription »** complétées et signées
- ☐ la **charte du club** complétée et signée
- ☐ le **règlement de l'inscription** (+ assurance) si vous n'avez pas déjà réglé en ligne : **chèque global** à l'ordre du **Monnaie Basket Club**. Les coupons-sport, les passeports loisirs de la CAF ainsi que le Pass'sport sont acceptés.

PARTIE FINANCIÈRE - PRIX DE LA LICENCE

CATÉGORIE ⁽²⁾ (ANNÉE DE NAISSANCE)	TARIF DE LA LICENCE			ASSURANCE ⁽⁴⁾				MONTANT TOTAL
	MONTANT LICENCE ⁽³⁾	MONTANT CAUTION PARTICIPATION	MONTANT TOTAL COTISATION	A 2,09€	A+ 2,59€	B 6,39€	B+ 6,89€	
U7 (2020-2021)	120,00 €	-	120,00 €					
U9 (2018-2019)	135,00 €	-	135,00 €					
U11 (2016-2017)	150,00 €	10 €	160,00 €					
U13 (2014-2015)	172,00 €	15 €	187,00 €					
U15 (2012-2013)	192,00 €	20 €	212,00 €					
U18 (2009-2010-2011)	211,00 €	25 €	236,00 €					
Séniors (2008 et avant)	240,00 €	25 €	265,00 €					
Loisirs	180,00 €	-	180,00 €					

⁽²⁾ En cas de **surclassement**, la cotisation due est celle de la catégorie où le joueur évoluera.

⁽³⁾ À partir du **3^{ème} licencié de la même famille**, une réduction de 10% est à déduire sur le montant total de la cotisation (hors assurance).

⁽⁴⁾ Le résumé des garanties au contrat d'assurance est consultable sur le site du Monnaie Basket Club.

→ **Les dossiers de licence ne sont acceptés et validés à la FFBB⁽⁵⁾ que lorsque toutes les pièces sont fournies, notamment le règlement de la cotisation ⁽⁵⁾ sans licence, le joueur ne pourra pas participer au championnat).**

Je soussigné-e (NOM Prénom) _____ souhaite pour le règlement :

- ☐ une attestation de paiement
- ☐ la possibilité de règlement en : ☐ 2 fois ☐ 3 fois
- ☐ la possibilité d'encaissement(s) jusqu'à fin décembre 2026 :

Notez la-les date-s d'encaissement au dos du-des chèque-s (début ou fin de mois) !

- ☐ Aucun *Merci de ne pas agraffer les chèques au dossier d'inscription !*

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Signature :



REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLES 1 A 4 : Organisation générale du bureau et de l'association

DROITS ET DEVOIRS DES MEMBRES ACTIFS

ARTICLE 5 :

Pour bénéficier des activités sportives du basket et de l'assurance liée à ces activités, chaque membre devra :

- avoir rempli le questionnaire médical obligatoire avec la demande de licence
- être à jour de ses cotisations
- avoir payé une caution de bonne participation à la vie du club (sauf U7, U9 et loisirs)
- avoir complété et signé le formulaire d'inscription et la charte du club (joueur et parents)

Le montant de la cotisation annuelle restera acquis au club même en cas d'arrêt quelle que soit la cause au cours de la saison.

Les amendes ainsi que les frais de dossier disciplinaire du comité de basket sont à la charge des adhérents mis en cause. (Montant des frais de dossier disciplinaire : 200€, pour information)

ARTICLE 6 :

Chaque licencié de l'association, à partir de la catégorie U11, s'engage à participer, au minimum 2 week-ends par an, aux permanences mises en place pour les matchs, à savoir arbitrage et la table de marque. Pour satisfaire cette obligation, il devra s'inscrire sur le planning affiché dans la salle, auprès de notre salarié dès l'affichage du planning.

ARTICLE 7 :

Les sportifs doivent être munis d'une paire de chaussures de sport, exclusivement utilisées en salle, et d'une tenue adéquate (short + maillot réversible prêté par le club en début de saison) pour participer aux entraînements et aux matchs.

Il est déconseillé aux sportifs de venir au gymnase avec des objets ou vêtements de valeur car l'association n'est responsable ni des pertes, ni des vols que ce soit dans les locaux, les vestiaires et les voitures.

Pour les parents, assurez-vous que vos enfants repartent avec l'intégralité de leurs vêtements, trop étant laissés et non réclamés.

Par ailleurs, le port de bijoux est interdit pendant les entraînements et les matchs (risque de blessure).

ARTICLE 8 :

Il est demandé aux représentants légaux des sportifs mineurs de développer un esprit favorisant le dialogue animateurs-adultes-enfants pour sensibiliser ces derniers à la sécurité et les alerter sur les risques qui les entourent.

ARTICLE 9 :

Aucun sportif ne devra pénétrer dans les locaux ou zones d'activités tant qu'un responsable de l'association ne sera pas présent.

Les responsables légaux des sportifs mineurs doivent s'assurer de la présence d'un animateur de l'association dans les locaux lors de chaque entraînement ou match avant de repartir en laissant l'enfant.

ARTICLE 10 :

Les représentants légaux d'un sportif mineur sont priés de l'amener 10 minutes avant l'horaire prévu pour le début de l'entraînement afin que le temps de mise en tenue n'empiète pas sur le temps réel de l'activité sportive.

ARTICLE 11 :

La responsabilité de l'association vis-à-vis d'un sportif ne sera engagée qu'à partir de l'arrivée de l'animateur et jusqu'à la fin de l'entraînement ou match.

En cas de fugue d'un sportif, la responsabilité de l'association sera dérogée.

S'il s'agit d'un mineur, un courrier sera adressé aux représentants légaux de l'enfant.

ARTICLE 12 :

À la fin de l'entraînement, les représentants légaux des sportifs mineurs qui viennent chercher ceux-ci, doivent impérativement être à l'heure, l'activité sportive n'étant pas assimilable à une garderie.

En cas de retard, l'animateur n'est pas tenu de rester avec le sportif, même si ce dernier est mineur.

En début de saison, l'identité des personnes autorisées à reprendre l'enfant devra être clairement définie.

ARTICLE 13 :

Dans la mesure du possible, l'association s'efforcera de prévenir les sportifs ou leurs représentants légaux en cas d'empêchement pour l'animateur d'assurer ses activités.

ARTICLE 14 :

Les sportifs devront respecter les installations, ainsi que leur environnement, mis à leur disposition tant au club qu'en déplacement.

Les accompagnateurs et les sportifs devront faire preuve d'un parfait esprit sportif avant, pendant et après les matchs, vis-à-vis des sportifs et supporters adverses ainsi que des arbitres.

ARTICLE 15 :

Toute personne acceptant de transporter des sportifs, s'engage à être en conformité vis-à-vis de ses obligations de conducteur :

- avoir un véhicule conforme sur le plan de la sécurité
- être en règle en matière de permis de conduire et d'assurance
- respecter le code de la route

ARTICLE 16 :

L'association se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement tout sportif perturbateur ou les membres qui ne se sont pas acquittés des amendes ou frais de dossier disciplinaire auprès du comité. Ce dernier sera convoqué, avec ses représentants légaux s'il est mineur, pour discussion et explication avant exclusion ou sanction. En cas d'exclusion, le montant de la cotisation annuelle reste acquis au club.

ARTICLE 17 :

Le Monnaie Basket Club a rédigé une charte dans le but de bien pratiquer le basket-ball et que celui-ci soit un plaisir pour tous.

Elle a pour finalité de rappeler à chaque membre du club ses droits et ses devoirs envers le club.

Chacun devra l'approuver et la signer lors de l'inscription.

ARTICLE 18 :

Le chapitre « droits et devoirs des membres actifs » du présent règlement intérieur, et ses annexes, seront obligatoirement remis à tous les membres actifs ou leurs représentants légaux, au moment de l'inscription en début de saison sportive.

→ Cette annexe au dossier d'inscription (**à conserver par le licencié**) précise les droits et devoirs de chacun qui doivent être connus de tous et respectés. **L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du formulaire d'inscription qui vaut acceptation du présent règlement.**

CHARTRE DU JOUEUR

« Pour bien pratiquer le basket et que le basket soit un plaisir pour tous ».



POURQUOI UNE CHARTRE ?

- Pour adopter une démarche sportive et rendre agréable la vie au sein du club.
- Respecter ton entraîneur et tes coéquipiers à l'entraînement comme aux matchs.
- Respecter les adversaires et les arbitres pendant tes matchs.
- Pour progresser et faire progresser ton équipe et favoriser de bons résultats.
- Tout manquement aux règles de cette charte entraînera une sanction sportive.
- Dans le cas où un joueur persiste à ne pas respecter les règles, nous nous verrons dans l'obligation de le renvoyer de l'équipe (sans remboursement du prix de la licence).

À L'ENTRAÎNEMENT

- Être en tenue de sport (short, tee-shirt, basket, cheveux attachés et apporter le maillot réversible prêté par le club en début de saison).
- Arriver à l'heure et en tenue ou 10 minutes avant pour se changer.
- Respecter les directives que te donne ton entraîneur.
- Respecter le matériel et les installations du club, ainsi que les locaux.
- Donner une réponse définitive sur ta présence au match lors du 1^{er} entraînement de la semaine.
- Bien noter l'heure du match du week-end avant de partir afin d'être au rendez-vous.

AU MATCH

- Arriver 30 minutes avant le début de ton match afin de pouvoir te changer et t'échauffer.
- Rester dans les tribunes si un match est en cours avant le tien et ne pas jouer au basket à côté du terrain.
- Rester assis sur le banc afin de rester concentré et écouter les consignes de ton coach.
- Encourager tes coéquipiers pendant le match.

AIDER TON CLUB

- Avant ton match, venir aider sur les matchs précédents en tenant la table de marque et en arbitrant.
- À partir de la catégorie U11, tu as l'obligation de venir aider 2 samedis, au minimum, dans l'année.

TU DOIS APPRENDRE AUSSI A :

- Respecter les règles du jeu, les joueurs, entraîneurs, arbitres et membres du club.
- Accepter la défaite comme la victoire, ainsi que les décisions de ton entraîneur.
- Refuser la tricherie et l'esprit de vengeance.
- Maîtriser tes émotions, impulsions et surtout l'agressivité.
- Développer ton goût pour l'effort individuel et collectif avec persévérance.

Nom et prénom du joueur :

Date :

Signature :

CHARTRE DU PARENT DE JOUEUR



POURQUOI UNE CHARTRE ?

Dans le but de vous sensibiliser au fait que :

- Le MBC est une association, gérée par des bénévoles.
- Le MBC est un club sportif et de compétition.
- Les entraîneurs sont là uniquement pour entraîner et former vos enfants à cette discipline.
- Nous avons besoin de votre aide afin de faciliter à votre enfant la pratique de ce sport.
- Le comportement de chacun a un impact sur l'image du MBC auprès des instances départementales et régionales du basket, ainsi que des instances communales et autres associations communales.

À L'ENTRAÎNEMENT

- Les parents de joueurs mineurs doivent déposer et venir chercher leurs enfants à l'intérieur du gymnase, en s'assurant de la présence d'un membre du club.
- Ils doivent prévenir l'entraîneur de l'absence de leur enfant à l'entraînement ainsi qu'au match.

AU MATCH

- Lors des matchs, nous vous demandons de participer, à l'extérieur, aux déplacements des enfants de l'équipe. Voir avec le parent coordinateur et le coach de l'équipe pour organiser un roulement ou le covoiturage : cela crée des liens et une bonne ambiance d'équipe.
- Ne pas intervenir au cours du match de votre enfant.
- Respecter les choix et les décisions techniques du coach.
- Respecter l'adversaire et les décisions de l'arbitre.
- Encourager l'équipe de votre enfant à domicile comme à l'extérieur.
- **De votre bon comportement pendant les matchs dépendra le bon comportement de votre enfant.**

AIDER

- Nomination d'un ou plusieurs parents coordinateurs de l'équipe en accord avec le coach et les autres parents en début de saison, pour aider le coach à l'organisation des déplacements et les besoins matériels de l'équipe (entretien des tenues par exemple, gestion des dossiers d'inscriptions, etc...).
- Contribuer aux divers événements et à la vie du club : bal, brocante, buvette du samedi, sous forme diverses et variées (recherche de nouveaux sponsors, préparation des goûters d'après match pour l'équipe de votre enfant, etc.).

Nom et prénom du joueur :

Nom et prénom du représentant légal :

Date :

Signature :

